

PARIS, LE

Monsieur Fabrice Heudier
Président d'INTERVEAUX
Maison Nationale des Eleveurs
49 rue de Bercy
75595 PARIS CEDEX 12

Objet : Demande de validation d'un cahier des charges portant sur la précision de l'origine locale et de la race sur la viande de veau.

Monsieur le Président,

Vous avez transmis à l'administration le 21 mai 2008, une proposition de cahier des charges d'étiquetage de la viande de veau (bovins de 8 mois au plus) permettant d'informer le consommateur sur l'origine locale et/ou sur la race du veau.

Ce cahier des charges reprend pour l'essentiel les exigences du cahier des charges n°2002-01 applicable aux viandes de veaux d'origine française issues de bovins de moins de 6 mois. Le document que vous proposez permet l'étiquetage des viandes issues de veaux élevés et abattus en France. Aucun critère d'âge complémentaire aux critères réglementaires (8 mois au plus) n'est exigé.

En ce qui concerne l'étiquetage de mentions d'origine locale, le cahier des charges reprend les critères du cahier des charges n°2002-01. Bien entendu, conformément à la réglementation communautaire, le pays de naissance de l'animal devra être mentionné dans l'étiquetage de manière visible et lisible et, dans le cas où l'animal n'est pas né en France, de façon à ne pas créer de confusion pour le consommateur avec la mention des lieux d'élevage situés en France. Je vous rappelle par ailleurs que la précision de l'origine locale de l'élevage ne dispense pas l'opérateur d'indiquer, conformément à la réglementation, le pays d'élevage et d'abattage de l'animal.

En ce qui concerne l'indication de la race, le cahier des charges reprend les critères et exigences du cahier des charges n°2002-01 ce qui n'appelle pas de remarque de notre part.

Nous n'avons pas d'objection à votre démarche qui est en conformité avec l'article 16 du règlement communautaire n°1760/2000. En conséquence, sous la réserve apportée ci-dessus, votre cahier des charges est enregistré sous le numéro 2008-01.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

La Sous Directrice
Réglementation, recherche et coordination des contrôles


Sophie BOUYER

La Directrice Adjointe
Produits agricoles et alimentaires


Marie-Christine BUCHE